



CLASSIFICATIONS

des sportifs en compétition

OUTILS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

VALABLE A PARTIR DE LA SAISON 2026-2027

AVANT- PROPOS

La **classification de la FFSA** est le **socle de l'élaboration des règlements sportifs** dans chaque para-discipline adaptée dont la FFSA a la délégation du Ministère chargé des Sports.

Elle vise à permettre aux sportifs une **pratique compétitive** la plus **sécuritaire** possible, particulièrement au plan psychique. Le système de classe permet des **adaptations réglementaires** proposées **en fonction des capacités intrinsèques des sportifs**. Cela permet de protéger particulièrement l'accessibilité des pratiquants les plus déficitaires aux compétitions et de **tenir compte des besoins de tous les pratiquants**.

La classification a également pour but **d'assurer une pratique sportive dans la meilleure équité possible**. Elle permet la **confrontation de sportifs aux capacités intrinsèques et niveaux de handicaps cohérents**. C'est donc une classification qui est **indépendante du niveau de performance sportive**. Ce sont les règlements sportifs qui en tiennent compte pour permettre une compétition sécuritaire la plus sécuritaire possible. C'est ainsi que la FFSA tient compte des spécificités du public qu'elle fédère.

MODALITÉS

ETAPE 1 :

Chaque club nomme un **classificateur** qui doit suivre un **module d'information**. Il est le **garant du respect du dispositif** pour la classification des sportifs et **l'interlocuteur** des évaluateurs.

ETAPE 2 :

Saisir la licence du sportif sur l'espace licence.

ETAPE 3 :

2 évaluateurs réalisent les évaluations définissant la classification du sportif via l'outil en ligne. Le **classificateur** valide ces évaluations et garde les résultats au sein du club (document transmis en fin d'évaluation).

ETAPE 4 :

Retourner sur l'espace licence pour saisir la classification du sportif (symbole +).



Aucune classification ne peut être validée si le club n'a pas de classificateur référencé.

Pour suivre le module d'information, le club se rapproche du Comité départemental du Sport Adapté ou de la Ligue Sport Adapté pour s'inscrire au module d'information.

CLASSIFICATION DES SPORTIFS EN COMPÉTITION À LA F.F.S.A

Pour une plus grande équité dans la pratique compétitive et afin de préserver la sécurité des pratiquants, la FFSA a, depuis 2017, mis en place un système de classification tenant compte des capacités des personnes dans les domaines de la vie courante, que sont l'autonomie, la communication, la motricité et la socialisation.

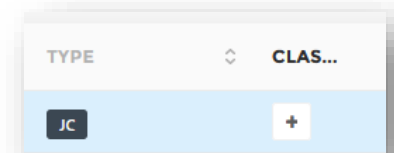
Les sportifs souhaitant pratiquer la compétition au sein de la FFSA sont classés dans 4 classes (AB – BC – CD – DE) ouvertes aux licenciés en situation de handicap mental et/ou psychique et/ou présentant un trouble neurodéveloppemental.



Pour pouvoir classer un sportif, chaque club doit nommer un classificateur qui a l'obligation de suivre le module d'information en s'inscrivant auprès de son comité départemental ou sa ligue.

La classification doit être revue tous les 10 ans, dans l'année des 21 ans du sportif ou en cas d'évolution du sportif.

Il faudra cliquer sur le symbole « + » dans la colonne classification sur la liste des licenciés pour enregistrer la classe, une fois le travail d'évaluation réalisé.



Tout licencié susceptible de participer à une compétition en Sport Adapté doit être classé avant tout engagement à une compétition.

CARACTÉRISTIQUES DES SPORTIFS AU SEIN DES CLASSES

AB – BC – CD - DE

AB	BC
Le sportif de la classe AB a 3 à 4 domaines de compétences largement déficitaires. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, ancré dans le concret et le visible, est a minima capable de faire des choix simples, se situer dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir, d'utiliser des outils simples. <i>Si non, alors la question de l'intérêt de la compétition pour ces sportifs se pose : pratique de loisir, activités motrices... ?</i>	Le sportif de la classe a 2 à 3 domaines de compétence impactés. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, sait situer son corps dans un espace connu, ancré dans le réel, est capable a minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées, d'élaborer des stratégies simples d'action
CD	DE
Le sportif de la classe CD a au moins 2 domaines de compétence faiblement impactés. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable a minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, de tenir un rôle dans un groupe. Il peut également d'élaborer des stratégies d'action de complexité moyenne.	Le sportif de la classe DE a au moins 2 domaines de compétences faiblement impactés. Au regard des items des différents domaines et du questionnaire complémentaire, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable de répondre aux attendus de la classe CD. Il peut, en plus, élaborer des stratégies complexes et faire preuve d'abstraction, de capacité de résolution de problème. Il est en capacité de création et d'innovation.



EN COURS DE SAISON, IL EST POSSIBLE...

Faire une demande modification de classification

⇒ Comment faire ?

1. Télécharger le document « DEMANDE DE MODIFICATION DE CLASSIFICATION »
2. Réaliser les nouvelles évaluations par 2 évaluateurs connaissant le sportif
3. Remplir le document « DEMANDE DE MODIFICATION DE CLASSIFICATION »
4. Le faire signer par les 2 évaluateurs et le classificateur du club
5. Transmettre le dossier complet à licence@sportadapte.fr

Faire une réclamation concernant une classification

⇒ Comment faire ?

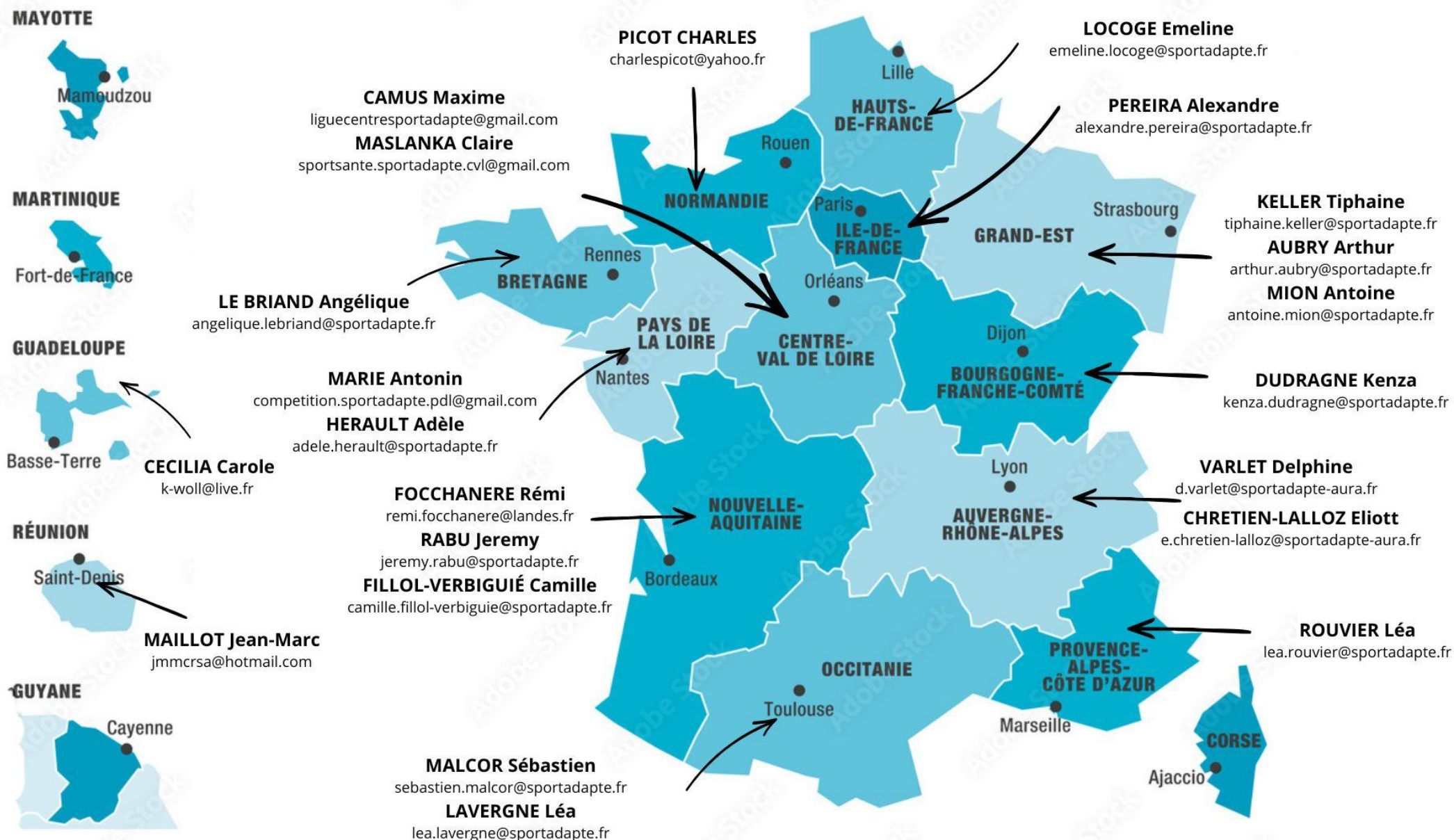
1. Télécharger le document « PROCEDURE RECLAMATION CLASSIFICATION »
2. Envoyer le courrier, avec toutes les pièces justificatives éventuelles à

classification@sportadapte.fr

Une fois votre demande vérifiée et envoyée à la commission d'étude, vous recevrez un mail de confirmation et pourrez télécharger la licence mise à jour en fonction de la réponse apportée.

Télécharger les documents cités sur le site [Se licencier - Sport Adapté \(sportadapte.fr\)](https://sportadapte.fr) ou dans votre espace licence rubrique TABLEAU DE BORD / MES DOCUMENTS PARTAGES.

POUR TOUTES INFORMATIONS, CONTACTER VOTRE REFERENT REGIONAL



En cas d'absence de référent, contacter classification@sportadapte.fr